

AVANT l'expertise



PENDANT l'expertise



APRÈS l'expertise



LE RAPPORT CONCLUT À LA CONSOLIDATION DE MON ÉTAT DE SANTÉ

le FGAO reprendra contact avec moi pour établir **mon indemnisation définitive**.

LE RAPPORT CONCLUT QUE MON ÉTAT DE SANTÉ N'EST PAS CONSOLIDÉ

une nouvelle expertise sera envisagée dans les prochains mois.

Des provisions complémentaires pourront éventuellement être versées.

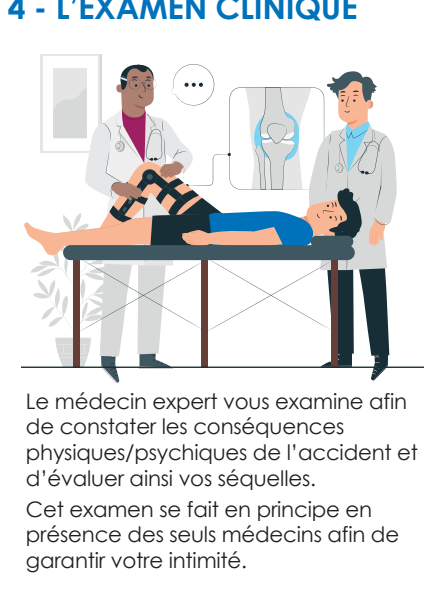
La consolidation est le constat du médecin expert de la stabilisation de votre état de santé

SI VOUS AVEZ DES OBSERVATIONS OU INTERROGATIONS SUR LE CONTENU DU RAPPORT D'EXPERTISE, VOUS POUVEZ VOUS RAPPROCHER DE VOTRE CHARGÉ(E) D'INDEMNISATION.

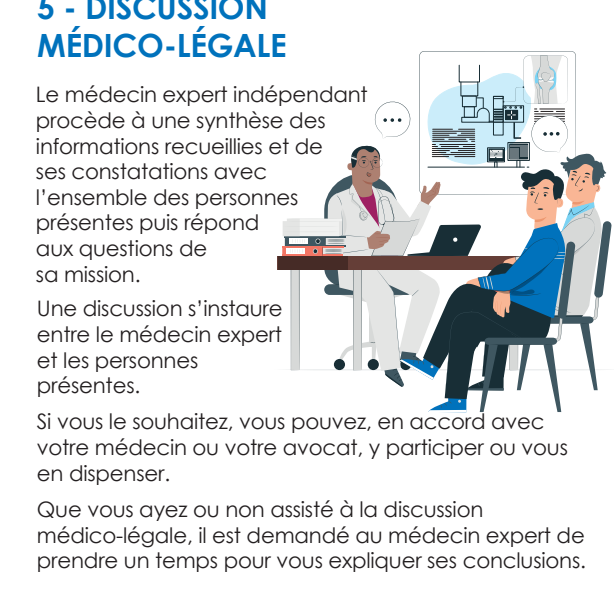
PRÉPARER MON RDV D'EXPERTISE

- ✓ Je prépare mon dossier médical.
- ✓ Je prépare mon déplacement, en cas de difficulté, je contacte mon chargé d'indemnisation au FGAO.
- ✓ Je choisis de me faire accompagner par un médecin lors de l'expertise. J'en informe le FGAO qui pourra prendre en charge les honoraires de mon médecin (s'ils ne peuvent pas être pris en charge par un assureur).
- ✓ Je me prépare à l'expertise en me rapprochant des professionnels susceptibles de m'informer : mon chargé d'indemnisation au FGAO, mon assureur, un avocat, le médecin de mon choix, une association d'aide aux victimes.

4 - L'EXAMEN CLINIQUE



5 - DISCUSSION MÉDICO-LÉGALE



SE DÉROULE

MÉDICALE ?

FICHE PRATIQUE



FONDS DE
GARANTIE
DES VICTIMES



Contactez votre Chargé(e) d'indemnisation.
Retrouvez-nous

Retrouvez le livret de l'indemnisation
d'accident de la circulation sur



INDEMNISER AUTREMENT

PRESTATION DE SERVICE À LA PERSONNE

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

ACCOMPAGNEMENT AU PROJET DE VIE

Le Fonds de Garantie s'est doté de la possibilité de mettre en place des prestations de service à la personne répondant à vos besoins concrets pour vous aider à faire face aux conséquences de l'accident.

Si vous rencontrez des difficultés matérielles pour vous rendre à l'expertise (transport, garde d'enfant le temps de l'expertise, ...), votre chargé d'indemnisation dédié se tient à votre écoute pour trouver des solutions adaptées, dont le coût pourra être pris en charge par le Fonds de Garantie des Victimes.



FONDS DE
GARANTIE
DES VICTIMES

COMMENT

UNE

EXPERTISE